

**28/11/2021 M Gokelaere**

**Objet : Questions à l'attention de notre Conseil syndical (via notre Syndic)**

Bonjour Monsieur Verstraet,

Merci pour votre intervention et vos transmissions.

Je pensais que les membres du conseil syndical avaient une adresse « publique » afin de répondre aux questions et pour accompagner les copropriétaires.

Dès réception de mes codes extranet je tâcherai de trouver les réponses à mes questions et de comprendre le qui fait quoi.

En dehors des publications obligatoires, qu'y trouve-t-on.

**Conseil syndical:**

- L'organigramme, la présentation et les coordonnées des membres du conseil syndical.
- Le planning des réunions ou des permanences du conseil.
- L'ordre du jour de la prochaine réunion et un appel aux questions.

**Par exemple à propos de la salle commune de son occupation, de sa gestion.**

>>> Ou trouve-t-on le planning d'occupation, qui le tient à jour, comment est-il communiqué?

>>> Ou trouve-t-on les coordonnées des personnes assurant des animations.

>>> Ou trouve-t-on les modalités d'occupation de ces salles.

1- Si on souhaite organiser une réunion ou un temps d'échange et de rencontre ou de convivialité avec les copropriétaires, des temps de partage de savoir-faire.

2- Y organiser des groupes de travail et de projets concernant la copropriété et la communauté que nous formons.

Par exemples :

- Un groupe de travail pour préparer le renouvellement du conseil syndical l'année prochain et recueillir les attentes et espoirs des copropriétaires en la matière.
- Un groupe de travail sur la communication et l'information des et entre les copropriétaires.
- Un groupe de travail cadre de vie.
- Un groupe de travail pour recenser les savoir-faire des copropriétaires et leur proposer de les investir dans la copropriété et pourquoi pas entreprendre un chantier copropriétaire de rénovation des salles communes.

3- Un copropriétaire, des associations peuvent-elles louer ces salles et pour quel usage, quel tarif, à qui s'adresse-y-on ?

4- Comment peut-on visiter cette salle, à qui s'adresse-y-on?

5- Quels sont les règles de fréquentations, le matériel existant déjà. Ping Pong, babyfoot, espace danse avec barre en sous-sol ?

Objectif: Réfléchir à ce qu'on peut y faire pour développer le vivre ensemble.

**L'extranet comprend t il :**

>>> Un espace de communication générale.

>>>Une mailing liste permettant sous le couvert du conseil syndical de communiquer avec les copropriétaires.

>>> Une FAQ et les réponses apportées.

>>> Un suivi des demandes et dossiers en cours, par exemple la demande de pose de rampe et de restructuration de l'escalier entre le parking et le bâtiment D, point de passage extrêmement fréquenté par l'ensemble des copropriétaires.

La demande de devis a t elle était lancée pour les différentes solutions possibles, simples ou élaborées.

- Réfection du béton des marches et pose d'une rampe d'escalier.
- réalisation d'une pente douce en lieu et place des marches.
- Si on ne peut percer pour fixer une rampe élaboration d'un muret d'appui et de soutien pour y fixer cette rampe.

S'agissant de travaux de sécurité, et en fonction de quels montants qui décident de l'exécution, du planning et de la réalisation des travaux.

Si une personne tombe la responsabilité civile de la copropriété, couverte bien sûr par l'assurance serait engagée..

**Espaces verts et élagage.**

J'attends donc la réponse de notre conseil syndical.

Bien cordialement.

Jean-Paul gokelaere.